Initiatives ministérielles

pres projections du gouvernement prédisent une hausse du chômage pour l'an prochain.

Le plafonnement des dépenses du Régime d'assistance publique du Canada pour les deux prochaines années va faire augmenter les dépenses d'assistance sociale. Ce plafonnement combiné aux autres modifications de l'assurance-chômage alourdira la charge des contribuables municipaux.

Les autres secteurs financés par le Régime de l'assistance publique du Canada qui concernent les provinces et les municipalités sont la garde d'enfants et d'autres programmes sociaux dont les administrations municipales héritent. Le cas s'est présenté dernièrement à Sudbury. On a proposé qu'un certain nombre de places de garderie soient financées par la municipalité. L'administration se disait dans l'impossibilité de trouver les fonds supplémentaires. Elle s'inquiète déjà énormément de sa propre assiette fiscale. Je suis persuadée qu'elle trouvera les fonds nécessaires d'ici six mois, et je l'encourage en ce sens. Je crains toutefois que la limite imposée à ce financement n'empêche d'envisager l'ajout de nouvelles places de garderie.

Nous ne devons pas oublier les enfants qui ont besoin de bonnes garderies parce qu'ils sont élevés par un seul parent, mère ou père, qui doit aller gagner sa vie s'il ne veut pas vivre éternellement aux crochets de l'État. Tout s'enchaîne; si les parents ne peuvent compter sur de bonnes garderies subventionnées, comment peuvent-ils se trouver un emploi qui leur donnera les moyens de subvenir aux besoins de la famille? Il faut les aider pour ne pas avoir des générations d'enfants pauvres dans notre pays d'abondance.

Je vais parler un peu plus de l'annulation du PSEMC, le Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada. Il concerne le gaz et le pétrole aussi bien que l'extraction minière, mais je parlerai surtout de cette dernière que je connais mieux.

Ce programme a été annoncé en mai 1988. Il visait à aider les petites sociétés des secteurs minier, pétrolier et gazier à lever des capitaux pour la prospection pétrolière, gazière et minière au Canada. Le programme accordait aux entreprises qui y avaient droit des contributions égales à 30 p. 100 du coût des travaux d'exploration admissibles, financés par des contrats d'actions accréditi-

ves. Le taux de stimulation de 30 p. 100 devait s'appliquer jusqu'au 31 décembre 1990. Il était entendu que le taux pouvait changer après cette date, mais un avis de six mois devait précéder tout changement.

Voilà ce qu'on nous a fait croire en décembre 1989. L'administration du programme était conçue de manière à assurer le prompt versement des contributions, et les formalités de demande, d'inspection et de vérification devaient être aussi simples et efficaces que possible.

Dans le secteur minier, ce programme en a remplacé un autre, réellement très utile, qui avait été annulé. Je veux parler de la déduction pour épuisement sur les dépenses d'exploration, qui a été créée en 1983.

Nous nous souvenons tous des difficultés qu'éprouvait l'industrie minière, celle du nord de l'Ontario notamment, au début des années 80. Dans la région de Sudbury, par exemple, le prix du nickel a plongé en dessous de 2 \$. Aucun bénéfice possible. Les mines de ma région ont fermé pendant dix mois. L'industrie minière de ma région a traversé des temps très difficiles, tout comme celle du reste du nord de l'Ontario.

• (1710)

En 1983, le gouvernement libéral de l'époque a créé la déduction pour épuisement sur les dépenses d'exploration pour inciter les investisseurs à placer leur argent dans l'industrie minière. Il s'en est suivi une augmentation des investissements dans les petites entreprises minières.

Dans le secteur minier, une fois que le minerai est extrait du sous-sol, c'est fini. Du minerai, ça ne pousse pas. Ce secteur, si je ne m'abuse, représente 25 p. 100 des exportations canadiennes, et produit d'importantes recettes fiscales.

Quand son gisement est épuisé, l'entreprise minière doit en trouver un autre pour continuer d'exercer son activité. Ainsi, il est essentiel de continuer à faire de l'exploration et de trouver de nouveaux gisements pour que la très viable et excellente industrie minière que nous avons créée au Canada puisse continuer de prospérer.

Donc, en 1983, le gouvernement a décidé d'intervenir et de lui venir en aide, en ces moments difficiles. En 1987, on a investi pas moins de 1,4 milliard ou 1,5 milliard de dollars dans la prospection et le développement de nou-